



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 62925

Texte de la question

Mme Anne-Lise Dufour-Tonini appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur les moyens que pourrait déployer l'État pour sensibiliser les jeunes élèves, qu'ils soient au collège, à l'école primaire ou au lycée, sur la Première Guerre mondiale à l'heure où nous en commémorons son centenaire. Des éléments multimédias existent et peuvent venir en aide aux professeurs leur permettant d'enrichir leurs enseignements de manière pédagogique. Ainsi, alors que plus que jamais nous devons avoir en tête les raisons pour lesquelles nous avons comme valeurs aujourd'hui la paix et la liberté, elle souhaiterait savoir quelles mesures entend envisager le Gouvernement pour créer des actions pédagogiques à l'attention des jeunes français sur la Première Guerre mondiale.

Texte de la réponse

L'année 2014 marque le début du cycle des commémorations nationales et internationales du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Ce cycle commémoratif fait apparaître des enjeux de première importance, tels la compréhension d'une épreuve qui engagea l'ensemble de la société française, l'hommage rendu à ceux qui vécurent la Grande Guerre et firent le sacrifice de leur vie et la transmission de cette mémoire aux générations actuelles. Enfin, les enjeux culturels et patrimoniaux invitent à appréhender le conflit dans la perspective d'une histoire nationale et européenne partagée. Afin de préparer et de mettre en oeuvre le programme commémoratif du Centenaire, le Gouvernement a créé, en 2012, un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale - 1914-2014 ». Cet organisme oeuvrant sous l'autorité du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire poursuit plusieurs objectifs dont celui de coordonner et d'accompagner l'ensemble des initiatives publiques et privées mises en oeuvre en France ou par la France à l'étranger au regard de cet événement commémoratif, en proposant notamment un label « Centenaire » et un programme officiel des principales manifestations organisées à cette occasion. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale qui est membre fondateur du GIP « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale - 1914-2014 », prend pleinement part à ce cycle commémoratif et s'applique à transmettre aux jeunes générations l'histoire et les mémoires de ce conflit. Dans ce cadre et en lien avec les programmes d'enseignement, il a été demandé aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale d'accorder une attention particulière à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale au sein des écoles et des établissements scolaires. Plusieurs dispositifs ont été mis en place, tant en ce qui concerne les moyens déployés pour sensibiliser les élèves des écoles primaires, les collégiens et les lycéens au Centenaire de la Première Guerre mondiale, qu'en matière de soutien aux actions de mémoire organisées à cette occasion. C'est ainsi que les classes de CM2 ont été encouragées à participer au concours « Les petits artistes de la mémoire » du Centenaire organisé en 2013-2014 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et la mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Cette action éducative a permis aux enseignants de faire travailler les élèves sur le parcours de guerre d'un combattant de leur commune et d'élaborer un carnet artistique. Durant l'année scolaire 2013-2014, les classes des collèges (4e

et 3e) et des lycées (2nde et 1re) ont été invitées, quant à elles, à réaliser un projet sur le thème « Mémoires héritées, histoire partagée ». Ce projet a permis aux élèves français de découvrir puis de confronter leurs mémoires locales et nationales du conflit avec des élèves d'établissements étrangers, en particulier européens, engagés dans une démarche similaire. Chaque projet a pu inclure la réalisation d'un voyage pédagogique permettant aux élèves français et étrangers de se rencontrer sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale. Dans ce cadre, les établissements ont pu faire appel au soutien financier des partenaires habituels que sont notamment les collectivités territoriales et les fondations. Par ailleurs, la mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale encourage et accompagne les projets pédagogiques menés par les classes et les établissements par le biais des comités académiques du Centenaire pilotés par les référents académiques « mémoire et citoyenneté ». Les projets les plus remarquables sont proposés à la labellisation « Centenaire » et valorisés sur l'espace pédagogique du portail de la mission du Centenaire (www.centenaire.org), élaboré en partenariat étroit avec l'inspection générale de l'éducation nationale et le Centre national de documentation pédagogique. Les projets labellisés peuvent éventuellement recevoir un soutien de la mission du Centenaire, en complément des financements traditionnels. Il convient d'ajouter que les différents projets présentés par les classes, les écoles ou les établissements scolaires peuvent bénéficier, le cas échéant, de l'appui de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense qui soutient les projets pédagogiques destinés à transmettre la mémoire des conflits contemporains. A ce titre, elle peut financer et accompagner des projets éducatifs dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Lise Dufour-Tonini](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62925

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6807

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10252